Envoyé en préfecture le 11/10/2025
Reçu en préfecture le 11/10/2025
Publié le
ID : 062-216202713-20250920-DEL2025_23-DE

COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 20 SPETEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de septembre à huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 9 septembre 2025.

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Eugéna RITAINE, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Doriane DELHEZ, Frédéric LELEU, Anthony GOMEL

Étaient absents ou excusés : Adrien DILLY, Etienne DILLY, Joseph CARLIER, Doriane DELHEZ (procuration donnée à D.Dambrune)

Secrétaire de séance : Dorothée Annebicque

En exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 1 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°23/2025 : Participation au centre de loisirs de Ouve-Wirquin - été 2025

La commune de DOHEM participe au centre aéré de Ouve-Wirquin en réglant une somme par semaine et par enfant de Dohem fréquentant le dit centre aéré.

Pour l'année 2025, le foyer rural a fixé le tarif à 2€ par jour et par enfant, soit un total pour la commune de 122€ (61 jours de présence).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régler cette participation.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 08/10/2025
et publication le 09/10/2025

Dohem, le 07/10/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE

Secrétaire de séance